

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

De certaines immunités biostatiques de la race juive en Europe (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 10 (1869), p. 109-124

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1869__10__109_0>

© Société de statistique de Paris, 1869, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

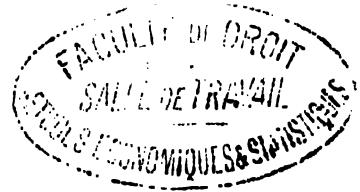
NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>*

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

De certaines immunités biostatiques de la race juive en Europe.

(SUITE ET FIN.)

Autriche. — En Autriche, le mouvement de la population a été, pendant quelques années (1851-1857), recueilli séparément, au moins en ce qui concerne les faits principaux, pour les juifs et les autres races. En voici les résultats généraux sous la forme d'une moyenne annuelle :

	Population	
	totale.	israélite.
Mariages	314,288	3,766
Naissances	1,403,709	27,864
Décès	1,220,316	22,059

La population moyenne étant, pour l'ensemble de la population, de 36,434,661 et pour les juifs de 1,050,420, on a les rapports ci-après :

	Population	
	totale.	israélite.
Habitants pour 1 mariage	115.93	278.91?
Mariages pour 100 habitants	0.86	0.29
Habitants pour 1 naissance	25.96	37.70
Naissances pour 100 habitants	3.85	2.65
Habitants pour 1 décès	29.86	47.62
Décès pour 100 habitants	3.35	2.10
Décès pour 100 naissances	86.90	79.20

Ces résultats, quoique conformes, dans leur sens général, à ceux que nous avons observés dans d'autres pays, ont un caractère tellement exceptionnel en ce qui concerne les juifs, que nous sommes obligés de supposer ou de fort ommissions dans le nombre de leurs naissances, mariages et décès, ou une exagération dans le chiffre de la population que leur attribue le recensement de 1857. Cependant, à une date déjà ancienne, les statisticiens de ce pays avaient constaté des faits analogues à ceux qui précèdent. Ainsi, d'après le docteur Becher, tandis que le nombre d'habitants pour 1 décès était, dans les provinces allemandes et italiennes, de 30.7 en 1837, et 33 en 1839 pour l'ensemble de la population, il s'élevait à 38.2 et 42.7 pour les juifs. (Bernouilli, *Populationistik*, supplément, p. 22.)

Joseph Hain (*Statistique de l'empire d'Autriche*, 1852), après avoir donné (1^{er} vol., p. 431) la répartition par cultes de 10,000 décès de 1830 à 1837 dans un certain

nombre de provinces, mais en omettant d'indiquer les rapports aux habitants, s'exprime ainsi: « Les rapports des décès aux vivants de chaque culte ne présentent que de faibles différences. Toutefois, c'est chez les juifs et les protestants que la mortalité est le moins élevée. »

Auteur d'une étude sur les *chances de vie des israélites comparés aux chrétiens* (*die Lebenschancen der Juden*, 1865), dans le comitat de Wieselburg (Hongrie), le docteur Glatter, attaché, comme médecin du gouvernement, à ce comitat, pose d'abord les faits généraux qui se rattachent au mouvement comparé de la population parmi les Allemands, les Hongrois, les Croates et les juifs. Il établit notamment, à l'aide de documents recueillis pour une période de dix années : 1^o qu'à nombre égal d'habitants, les juifs se marient moins que les chrétiens (ce qui est conforme à toutes les observations précédentes); 2^o que leurs mariages sont moins féconds (même remarque, sauf l'exception du Ghetto); 3^o que le rapport sexuel est plus élevé dans leurs naissances. Mais le principal objet de son étude est la mortalité des quatre races aux divers âges de la vie. D'une table mortuaire rédigée par ses soins pour 10,000 décès (supposés égaux aux naissances), nous avons déduit les vies moyennes et probables ci-après à la naissance :

	Allemands.		Hongrois.		Croates.		Israélites.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
Vie moyenne ..	28	5	23	11	22	10	30	2
Vie probable ..	21	3	10	10	4	8	22	3

A l'aide d'un autre calcul, M. le docteur Glatter obtient des résultats encore plus remarquables. Après avoir montré que le taux mortuaire des juifs n'est que de 57 habitants pour 1 décès, il établit que la durée de la vie moyenne, calculée d'après la demi-somme du rapport des décès et naissances à la population (méthode de Halley), est de 46.5 pour les juifs, et seulement de 26.7 pour les Allemands, de 20.2 pour les Croates. (Il manque de renseignements pour les Hongrois.) Ces faits sont d'autant plus extraordinaires, que les juifs de Wieselburg appartiennent tous aux conditions sociales les plus modestes. Ce sont de petits marchands au détail, sans avances, sans économies, vivant au jour le jour et placés, en conséquence, dans des conditions hygiéniques peu favorables.

Nous trouvons dans une brochure publiée à Pesth, en 1866, par le docteur Tormay (*die Lebens- und Sterblichkeitsverhältnisse in der Stadt Pesth*) la table mortuaire ci-après des chrétiens et des juifs de la ville de Pesth (Hongrie). L'auteur supposant les naissances égales aux décès, a dressé des tables en conséquence, c'est-à-dire qu'il a recherché combien, sur 100 individus qu'il admet nés en même temps, il en meurt à chaque âge :

	Chrétiens.	Juifs.
De 0 à 5 ans.	53.12	32.72
De 5 à 20 ans.	6.22	11.73
De 20 à 40 ans.	18.73	22.72
De 40 à 60 ans.	13.55	12.65
De 60 à 80 ans.	7.41	12.93
Au-dessus.	0.97	7.25
Totaux	100.00	100.00

On voit, dans l'hypothèse qui sert de base à cette table, que les juifs conservent un bien plus grand nombre d'enfants que les chrétiens, qu'ils ont sensiblement plus

de vieillards, et que la durée de leur vie moyenne est de beaucoup supérieure (30 ans contre 20 ans et demi).

Bavière. — En Bavière, le docteur Mayer, de Munich, auquel est dû un mémoire ayant pour titre : *De la vie probable des juifs comparés aux chrétiens*, a constaté une différence sensible dans la durée de la vie des deux races à Furth. D'après une moyenne déduite de dix années d'observations, elle serait de 26 ans pour les chrétiens et de 37 pour les juifs. Conformément à la table mortuaire calculée par l'auteur (méthode Halley), l'avantage au profit des juifs se manifeste dès les premiers jours, dès les premières années de la vie, et, comme le docteur Glatter, pour le comitat de Wieselburg, il attribue cet avantage aux soins minutieux des parents pour les nouveau-nés. Cette plus longue durée de la vie se maintient à leur profit jusqu'à la 60^e année. A cette époque, les rapports changent, comme dans la table mortuaire du docteur Glatter, et par la même raison, c'est-à-dire, par le fait d'un plus grand nombre de survivants chez les juifs aux âges avancés. D'après la même table, la moitié des individus nés vivants a succombé, chez les chrétiens, à 30 ans (c'est la durée de la vie probable), et chez les juifs, à 50 ans seulement.

Le mouvement annuel de la population juive à Furth confirme, d'ailleurs, les observations précédentes. Ainsi, d'après une moyenne déduite d'un relevé de l'état civil pour 25 années, on a constaté 1 mariage sur 128 chrétiens et sur 149 juifs seulement; — 1 naissance pour 29 et pour 35; — 1 mort-né sur 19 naissances de chrétiens et sur 34 de juifs. — Si, à Furth, les juifs se marient en moins grand nombre, comme en Prusse, ils s'y marient également plus tôt que les chrétiens. En effet, sur 100 hommes qui quittent le célibat, 29 chez ces derniers et 37 chez les premiers ont moins de 30 ans.

Saxe royale. — Nous ne connaissons, pour la Saxe royale, le mouvement de la population juive et chrétienne que pour les années 1850 et 1852, et seulement en ce qui concerne les mariages et les décès, les documents officiels ne faisant pas, on ne sait pourquoi, la distinction des cultes en ce qui concerne les naissances. Voici les rapports afférents à ces deux années :

	Nombre d'habitants	
	pour 1 mariage.	pour 1 décès.
1850 . . .	{ Israélites.	113
	Autres habitants. . .	103
1852 . . .	{ Israélites.	146
	Autres habitants. . .	111
		51
		33
		41
		32

Mais le nombre des juifs est trop minime en Saxe (1,022 sur une population totale de 1,894,431 en 1849) pour qu'on puisse accorder une grande confiance aux rapports qui précédent. Ils confirment cependant les résultats précédents.

Villes libres. — Il existe un certain nombre d'israélites dans les villes libres. A Francfort-sur-le-Main, le docteur Neuville a comparé leur mortalité par âge avec celle des chrétiens, et il en a déduit, pour la période 1847-1849, une table mortuaire (méthode Halley) qui se résume ainsi qu'il suit. Pour 100 individus supposés nés le même jour, le quart est mort à 6 ans 11 mois chez les chrétiens, à 28 ans 3 mois chez les juifs; la moitié (vie probable), à 36 ans 6 mois chez les premiers, à 53 ans 1 mois chez les seconds; les trois quarts à 59 ans 11 mois (chrétiens), et à 71 ans (juifs). Dans le même mémoire, l'auteur dit que, toutes choses égales

d'ailleurs au point de vue des conditions de bien-être et de moralité, sur 100 commerçants âgés de 20 ans, la moitié succombe avant 57 ans chez les chrétiens, et seulement avant 61 ans chez les juifs. (*Lebensdauer und Todtsursachen, etc.*, De Neuville, 1855.)

La plus grande longévité de la race juive est encore indiquée, dans une certaine mesure, par le nombre ci-après d'individus de 60 ans et au-dessus, pour 100 habitants, dans la même ville, d'après le dénombrement de 1858 (*Beiträge zur Statistik der freien Stadt Frankfurt*, 1^{er} vol., 3^e liv., p. 21, 1861) :

Catholiques romains.	Luthériens.	Réformés allemands.	Réformés français.	Catholiques allemands.	Israélites.
4.41	6.58	6.64	7.61	5.61	7.83

Dans une statistique officielle de la ville de Hambourg (*Beiträge sur Statistik Hamburg's*, 1854), nous trouvons des observations de même nature que celles qui précédent : 1^o sur la moindre fécondité de la race juive; 2^o sur le petit nombre relatif de leurs naissances naturelles.

Dans la période 1821-1850, les relevés de l'état civil attribuent aux mariages chrétiens une moyenne de 3.64 enfants, et aux mariages israélites de 3.52. Tandis que le nombre total des enfants juifs nés vivants, de 1846 à 1850, forme 4.18 p. 100 du total des naissances de la ville, le nombre de leurs naissances naturelles n'est que de 0.51 du total de ces naissances.

D'après une publication ayant pour titre : *Jüdische Finanzberichte*, que l'auteur de l'article *Population* des *Beiträge* cite avec éloge, sur 100 garçons nés la même année à Hambourg, 79 atteignent l'âge du recrutement (21 ans) chez les juifs, et seulement 71 dans la population générale de cette ville. Il est vrai que cette assertion est assez fortement combattue par l'auteur de la citation.

Italie. — *Toscane.* — Des anciens États italiens, la Toscane est le seul qui ait publié séparément le relevé des actes de l'état civil pour les chrétiens et les juifs; mais nous n'en connaissons le résultat que pour 1861, année ordinaire. Ils donnent lieu aux rapports ci-après :

	Catholiques.	Israélites.
Habitants pour 1 naissance . . .	25.58	36.71
Naissances pour 100 habitants. . .	3.90	2.72
Habitants pour 1 mariage	103.00	141.00
Mariages pour 100 habitants. . . .	0.97	0.70
Habitants pour 1 décès	33.90	42.74
Décès pour 100 habitants.	2.95	2.34
Décès pour 100 naissances	0.75	0.85

Moindre fécondité générale, moindre fréquence des mariages, tels sont les faits que nous constatons ici comme partout ailleurs. Seulement, par suite de la fécondité exceptionnellement faible (due très-probablement à des omissions dans les documents officiels) de leurs mariages (1.81 enfants par mariage, au lieu de 4.03 pour les catholiques), les juifs ont 85 décès pour 100 naissances, et le reste de la population 75 seulement.

Vérone. — Nous trouvons dans le recueil italien *Annali universali di statistica* (n° d'avril 1867) un document assez intéressant sur la mortalité et la morbidité comparées des juifs et des catholiques à Vérone, de 1855 à 1864, recueilli par M. Lombroso.

Dans cette période, il est mort, par an, pour une population moyenne de 1,280

israélites, 27.2 individus, dont 9.4 enfants (de la naissance à 7 ans) et 17.8 d'un âge supérieur.

Le total des décès pour la période entière a été de 272, et celui des naissances de 320; c'est 85 décès pour 100 naissances et un accroissement moyen annuel de 1.18 habitants p. 100.

Dans le même intervalle, la population catholique (52,829) a compté 2,155 décès et 1,957 naissances seulement. Un résultat aussi défavorable s'explique peut-être par le fait de l'entretien à Vérone, sous la domination autrichienne, d'une garnison nombreuse, qui n'a donné que des décès et peu ou point de naissances.

En rapportant les mortalités aux populations respectives, on trouve 4 décès pour 100 catholiques et la moitié seulement pour 100 israélites.

Pour 1,000 naissances (rapport adopté par l'auteur) on trouve 217 décès de 0 à 7 ans pour les juifs, ou à peu près le quart, et 433 ou environ la moitié pour les catholiques. L'auteur explique la différence par ce fait que les catholiques comptent un plus grand nombre de naissances illégitimes que les juifs (20 pour 100 naissances chez les premiers, et 1 seulement chez les seconds) et que la mortalité des enfants naturels est sensiblement plus élevée que celle des légitimes.

Si les juifs de Vérone perdent beaucoup moins d'enfants, à naissances égales, que les catholiques, il en résulte qu'ils doivent compter un plus grand nombre d'adultes, à population égale, et par conséquent en perdre davantage à égalité de décès.

En effet, pour 100 décès dans la période qui nous occupe, ils ont perdu 65 adultes, et les catholiques 39 seulement¹.

On compte, dans les décès israélites, plus de vieillards que dans les décès catholiques, et, à ce point de vue, il y a lieu de croire que l'âge moyen des décédés est plus élevé chez les premiers que chez les seconds.

Sur 100 décès d'adultes², 48 chez les juifs et 40 chez les catholiques avaient de 60 à 100 ans.

Ce privilège de longévité³ serait dû, dit l'auteur, d'abord à une immunité de race, puis à une plus grande aisance générale, à l'abstention des professions périlleuses et au traitement à domicile en cas de maladie, bien préférable au traitement à l'hôpital.

Le statisticien de Vérone étudie ensuite les causes des décès des juifs et des catholiques, séparément pour les enfants et les adultes, et met en lumière les différences assez considérables que nous allons signaler.

Tandis que le rachitisme a déterminé la mort de 6 sur 100 enfants décédés parmi les catholiques, 1 seulement en est mort parmi les juifs.

5 pour 100 enfants catholiques ont succombé aux suites d'accouchements avant terme, et plus de 8 chez les juifs, ce que l'auteur explique par ce fait que les juives se marient généralement fort jeunes.

Les affections cérébrales, les méningites, éclampsies, etc., etc., ont déterminé plus de décès chez les enfants juifs. « Peut-être, dit l'auteur, par la même raison qui fait prédominer ces maladies parmi les adultes, raison déduite d'un plus grand dé-

1. L'auteur ne donnant pas les chiffres de détail, nous devons accepter ces proportions comme exactes.

2. L'auteur ne dit pas ce qu'il entend par adulte.

3. Selon la pensée probable de l'auteur, un plus grand nombre de décès de vieillards chez les juifs correspond à un plus grand nombre d'individus d'un âge avancé dans la population israélite,

véloppement de la masse cérébrale chez les juifs que chez les catholiques.» (Nous parlons plus loin de ce phénomène.)

Le sclérite (refroidissement des nouveau-nés) fait moins de victimes chez les juifs.

Ces différences dans les maladies des enfants des deux races se reproduisent dans les causes des décès des adultes; voici les plus caractéristiques.

Les décès dus aux affections du cœur représentent 4 p. 100 de la mortalité totale des catholiques, et 9 p. 100 de celle des juifs. M. Lombroso donne de cet écart les explications ci-après :

1^o Les juifs habitent les étages les plus élevés des maisons du quartier dans lequel ils sont concentrés; — 2^o ils ont un plus grand nombre de viciliards que les catholiques; or, les cardialgies sont surtout fréquentes aux âges avancés; — 3^o leur vie est plus agitée, plus troublée, triste résultat du régime d'oppression sous lequel ils ont longtemps vécu en Italie.

Il croit pouvoir attribuer aux mêmes circonstances la prédominance comparative, chez les juifs, des apoplexies, des névralgies et autres névroses mortelles (19 contre 8 pour 100 décès). Mais il estime qu'il faut en outre tenir compte de l'effet des mariages consanguins, très-fréquents parmi les juifs, et d'un développement relativement considérable de l'organe cérébral, par suite de l'exercice exclusif de professions qui exigent une action continue de l'intelligence.

Les maladies aiguës de la poitrine, qui ont déterminé 50 p. 100 des décès catholiques, n'en ont pas causé plus de 8 à 9 chez les juifs. « C'est que les israélites, dit « l'écrivain, n'exercent le plus souvent que des fonctions peu fatigantes, qu'ils « ne travaillent pas en plein air et ne sont point exposés par conséquent aux refroidissements subits. »

Les maladies tuberculeuses font un nombre de victimes à peu près égal dans les deux races (5 chez les juifs, 7 chez les catholiques). « On a lieu de s'étonner, dit « M. Lombroso, de ce petit nombre de décès par phthisie chez les juifs, quand on « songe aux misérables réduits qu'habitent leurs indigents, et à l'atmosphère em- « pestée dans laquelle ils vivent. Il est vrai qu'ils sont soutenus par une alimentation « plus substantielle que celle des catholiques placés dans la même condition. »

Les affections intestinales les frappent en plus grand nombre que les chrétiens, et cette observation concorde avec celle que le docteur Glatter a faite en Hongrie. C'est peut-être la conséquence de l'usage d'aliments trop gras, trop animalisés et dont la digestion est très-difficile sous un climat aussi chaud que celui de l'Italie. Peut-être faut-il y voir aussi l'effet d'un usage excessif des facultés intellectuelles au préjudice du fonctionnement régulier des autres organes.

Les maladies puerpérales sont relativement rares chez les juifs (1 décès contre 4 p. 100 chez les chrétiens). Ce privilège est probablement dû (je reproduis toujours les idées de l'auteur de l'article) aux soins particuliers dont sont entourées les mères, qui accouchent presque toutes à domicile et très-rarement dans les instituts de maternités, où la fièvre puerpérale est souvent contagieuse.

Nous avons cru devoir analyser ce travail avec quelque étendue, quelque déflecteur qu'il soit au point de vue statistique, parce qu'il est le seul à notre connaissance dans lequel on ait comparé les causes des décès des deux populations. L'auteur l'avait fait précéder du tableau ci-après sur la conformation du crâne dans les deux races.

Voici, en millimètres, les résultats des mesures prises sur les têtes de 5 juifs et de 10 catholiques :

	Juifs.	Chrétiens.
Circonférence horizontale	580	569
Courbe longitudinale	385	343
Courbe transversale	320	300
Largeur du front.	160	156
Diamètre longitudinal	210	196
Diamètre transversal.	169	153

Rome. — Un ecclésiastique du diocèse de Rome, M. l'abbé Contini, nous a communiqué le document ci-après sur le mouvement de la population juive du Ghetto. Nous le reproduisons textuellement, bien que nous ayons quelques doutes sur son exactitude, et que, d'ailleurs, il n'ait pour base qu'une seule année d'observation (1863).

Sur 4,490 personnes de tout âge et sexe, on a compté 165 naissances, 101 décès et 20 mariages. C'est 1 naissance pour 27.21 habitants; 2.25 décès pour 100 habitants, et 61.2 décès pour 100 naissances, soit un accroissement annuel de 38.8 ou 0.86 p. 100; — 224.5 habitants pour 1 mariage; — et en supposant toutes les naissances légitimes, 8.25 enfants par mariage, proportion exceptionnellement élevée et qu'on ne retrouve dans aucun pays d'Europe.

Bien que la colonie juive du Ghetto présente un aspect misérable, et que le bien-être y soit l'exception, bien que sa fécondité soit tout à fait extraordinaire, circonstances qui déterminent habituellement une très-forte mortalité, il est remarquable qu'on n'y constate que 2.25 décès pour 100 habitants, tandis que ce rapport est, même année, de 3.03 pour l'ensemble de la ville de Rome, où cependant on a compté 35.84 habitants pour 1 naissance (27.21 au Ghetto).

« Les deux tiers de la population, dit l'auteur de la communication dont l'analyse précède, sont dans un état d'indigence constaté. La plupart font le commerce de vieux habits; beaucoup vivent des aumônes de leurs coreligionnaires plus aisés; un très-petit nombre seulement peuvent être considérés comme négociants de première classe. »

Padoue. — M. le docteur Loir, dans son premier mémoire sur le *service des actes de naissance en France* (1845), cite le fait suivant : Taoldo de Padoue, qui écrivait en 1760, a observé que les enfants des juifs de Padoue, qui meurent avant d'avoir accompli leur première année, forment à peine un cinquième du total des décès des juifs, tandis que, dans les paroisses catholiques, les décès des enfants chrétiens du même âge forment plus des deux cinquièmes de la mortalité totale (p. 18).

France. — En France, l'administration a fait recueillir, pour quelques années, le mouvement de l'état civil des juifs. Ce renseignement a été fourni sans difficulté par les consistoires; seulement, ils n'ont pu donner qu'approximativement le nombre de leurs coreligionnaires. Malgré cette cause d'erreurs (qui se reproduit, d'ailleurs, à peu près partout), les rapprochements qui suivent avec l'ensemble de la population seront lus avec intérêt. Ils ont pour base des rapports déduits d'une moyenne de cinq années (1855-1859).

	Population totale.	Israélites.
Rapport sexuel dans les naissances (garçons pour 100 filles)	légitives. naturelles totales	105.31 102.95 105.13
		111.23 96.19 110.66

Nous retrouvons ici cette grande supériorité numérique des garçons à la naissance que nous avons déjà constatée ailleurs et qui résulte peut-être de ce fait que les juifs se marient plus jeunes que les chrétiens. On sait, en effet, que, dans les campagnes, où les mariages sont contractés à un âge moins élevé que dans les villes, le rapport sexuel est plus caractérisé. Ce rapport, partout et toujours plus faible pour les naissances naturelles que pour les légitimes, l'est particulièrement chez les juifs. La différence, de 2.36 pour l'ensemble de la population, s'élève à 15.04 chez les juifs. Nous avons constaté le fait contraire en Prusse.

Le tableau ci-après indique les autres rapports :

	Population totale.	Israélites.
Habitants pour 1 naissance	37.48	40.11
Naissances pour 100 habitants.	2.65	2.49
Enfants naturels pour 100 naissances. . .	7.51	3.52
Habitants pour 1 mariage	1.23	160.68
Mariages pour 100 habitants.	0.82	0.62
Enfants par mariage	3.03	3.86
Habitants pour 100 décès	41.84	56.80
Décès pour 100 habitants	2.39	1.76
Décès pour 100 naissances	89.54	70.50

Il résulte de ces rapports : 1^o que la fécondité générale des juifs est moindre que celle de l'ensemble de la population; 2^o que leur fécondité légitime est supérieure (première observation de ce genre); 3^o qu'ils se marient en moindre nombre; 4^o que leur taux mortuaire est exceptionnellement faible; 5^o qu'à naissances égales, ils ont moins de décès, par suite, que leur accroissement est plus rapide. Ces faits confirment généralement les observations recueillies dans les autres pays, sauf en ce qui concerne : 1^o la fécondité légitime; 2^o et le rapport des morts-nés aux naissances, qui, d'après les documents officiels, serait, pour les juifs de 5.23, et seulement de 4.30 pour la population totale. Mais, d'une part, les nombres absolus afférents aux morts-nés juifs sont très-faibles et n'ont pas, par conséquent, la valeur qui s'attache aux grands nombres; de l'autre, il y a lieu de croire que l'enregistrement des naissances à la synagogue n'a pas lieu dans les délais rigoureux fixés par la loi civile pour la déclaration à la mairie. De là peut-être des décès dans les premiers jours de la naissance que les relevés israélites classent parmi les morts-nés et les relevés de l'état civil parmi les décès ordinaires.

Les renseignements sur le mouvement intérieur de la population juive en France offrent d'autant plus d'intérêt, que cette population y est complètement et depuis longtemps assimilée aux Français au point de vue de la jouissance des droits civils et même politiques. Sa faculté d'expansion n'y rencontre donc aucune des restrictions que lui imposent, dans d'autres pays, des législations spéciales, œuvre de défiance et d'intolérance.

Des documents français de date assez ancienne confirment ceux qui précédent. Ainsi, on trouve dans les *Mémoires statistiques sur le département de la Moselle*, publiés en l'an XI par le préfet Colchen, l'observation qui suit : « Les naissances juives n'ont été, en l'an X, que de 1 sur 37 individus, et, pour les autres habitants, de 1 sur 24. On n'a compté que 1 décès juif sur 56 habitants. On croit pouvoir attribuer ce résultat extraordinaire à la prompte adoption de la vaccine par cette nation. » Le même administrateur fait connaître les naissances et les décès des deux races, en 1783, dans la Lorraine. D'après cette statistique, pour 100 naissances, la race juive n'aurait eu que 71.46 et les chrétiens 87.19 décès.

Hollande. — Nous n'avons pas de documents récents pour la Hollande; mais on trouve, dans une lettre du célèbre médecin Van Swinden au comte Balbi, du 5 août 1798, des renseignements assez curieux sur certaines immunités des juifs allemands à Amsterdam. Après avoir fait remarquer que la variole les frappe en plus grand nombre que les chrétiens, probablement parce qu'ils ne pratiquent pas la vaccination, qui n'est encore en usage, dit-il, que dans les classes riches et instruites, il ajoute: « Les maladies putrides, au contraire, font très-peu de ravages chez les juifs allemands, bien qu'ils soient, pour la plupart, très-pauvres, crasseux et amoncelés les uns sur les autres dans leurs habitations, ce qui devrait naturellement aggraver toute maladie putride et même en augmenter le nombre. » L'explication que le savant médecin hollandais donne de cette immunité est celle-ci: « Les raisons pour lesquelles les juifs allemands sont peu et peu dangereusement attaqués sont que les lois de Moïse, qu'ils observent scrupuleusement, leur prescrivent une diète très-remarquable, que leur *extrême pauvreté* leur défend à peu près tout usage de viande et leur impose, en outre, une sobriété très-rigoureuse, etc., etc. »

Algérie. — Nous aurions voulu savoir si les faits si caractéristiques que les relevés de l'état civil des juifs en Europe nous ont permis de mettre en lumière, se reproduisent dans d'autres parties du monde. Malheureusement, les documents nous ont fait défaut, sauf en ce qui concerne l'Algérie, où l'administration française a recueilli, pour un certain nombre d'années, quoique très-imparfaitement et avec de nombreuses et regrettables lacunes, les éléments du mouvement annuel de la population, séparément pour les Européens, les juifs indigènes et les musulmans. Nous avons le regret d'être obligé d'éliminer, comme tout à fait défectueux, les nombres relatifs à ces derniers.

En 1838 et 1839, un relevé de l'état civil pour les villes d'Alger, d'Oran, de Bone, de Bougie et de Mostaganem, a donné les résultats ci-après, pour les Européens et les Israélites.

		Habitants pour		
		1 naissance.	1 décès.	1 mariage.
1838 . . .	{ Européens	23.1	30.0	47
	{ Israélites	26.1	50.6	126
1839 . . .	{ Européens	22.8	17.7 ¹	48
	{ Israélites	23.3	35.5	114

Nous n'avons, pour 1840 et 1842 (1841 manque), que les relevés relatifs à la ville d'Alger:

		Habitants pour		
		1 naissance.	1 décès.	1 mariage.
1840 . . .	{ Européens	28.0	22.5	80
	{ Israélites	30.8	35.8	134
1842 . . .	{ Européens	30.2	16.6	94
	{ Israélites	29.0	27.5	160

Le mouvement de l'état civil dans l'ensemble des localités de l'Algérie administrées civilement (moins Constantine), se résume ainsi, pour 1844:

		Habitants pour		
		1 naissance.	1 décès.	1 mariage.
	Européens	27.2	21.0	85
	Israélites	21.8?	40.8	100

Nous retrouvons ici le triple fait d'un moindre nombre de mariages, de naissances et de décès dans la race juive. Il est vrai que les juifs indigènes habitent

l'Afrique depuis une époque probablement très-ancienne, et que, par conséquent, ils n'ont pas à y lutter, comme les Européens plus ou moins récemment établis, contre les influences climatériques. Maintenant, on pourrait croire que leur moindre mortalité résulte de leur moindre fécondité, attestée par le petit nombre de leurs mariages. Mais ici, comme ailleurs, on trouve que, à égalité de naissances (100), les Européens ont encore un excédant de mortalité très-sensible. C'est ce qu'indique le tableau ci-après :

	1838.	1839.	1840.	1842.	1844.
Européens	128.86	77.21	124.17	182.30	124.45
Israélites	64.85	51.65	86.00	103.75	53.45

III. Immunité relative aux maladies contagieuses.

Des documents nombreux, anciens et récents, semblent attester l'immunité de la race juive en ce qui concerne les maladies contagieuses et particulièrement le choléra.

Sauval (*Histoire et recherches sur les antiquités de Paris*) rapporte le témoignage dans ce sens d'un chroniqueur du nom de David Gantz :

« David Gantz, dit-il, raconte qu'en 1348, la mortalité fut si grande parmi les chrétiens, qu'il n'en resta pas 1 sur 10. Les juifs, au contraire, furent tous garantis, et s'il en mourut, ce fut bien peu.... — Cette indulgence du ciel autant que de la nature attira sur eux la colère de presque toute l'Europe. En même temps, les voilà persécutés en France, en Allemagne, en Espagne, où on les accusé d'avoir empoisonné les puits et les rivières. »

Tout le moyen âge, dit le docteur Boudin (*Traité de géographie et de statistique médicales*, t. XI, p. 141), s'accorde à signaler l'immunité des juifs pendant les épidémies de peste, immunité qui devenait souvent un prétexte de persécution contre eux.

En parlant de la peste de 1346 (probablement celle à laquelle fait allusion Sauval), Tschudi, un ancien historien, dit textuellement: *cette maladie n'atteignit les juifs dans aucun pays.* — Frascator nous montre les juifs échappant complètement à l'épidémie de typhus en 1505. — Rau signale la même immunité dans l'épidémie de typhus observée à Langgæns, en 1824. — Ramozzini insiste sur l'immunité des juifs lors de l'épidémie de fièvres intermittentes observée à Rome, en 1691. — Degner nous montre les juifs échappant, en 1736, à l'épidémie dysentérique de Nimègue. — Eisenmann insiste sur l'extrême rareté du croup chez les enfants juifs; — selon Wawruch, le tænia ne se rencontre pas dans la population juive en Allemagne.

On trouve, dans la province de Posen, une population composée de Slaves, d'Allemands et de juifs. Or, une enquête du gouvernement prussien, en 1843, a constaté ce fait intéressant que la plique (maladie des cheveux) frappe ces divers éléments dans des proportions complètement différentes, soit, pour 1,000 individus de chaque race, 29 malades de race slave, 18 de race germanique et 11 de race judaïque. »

L'immunité relative au choléra a été observée par un assez grand nombre de médecins.

D'après le docteur Tormay (*Die Lebens- und Sterblichkeitsverhältnisse der Stadt Pesth*), la mortalité cholérique aurait été, à Pesth, en 1857, de 1.85 pour 100 chré-

tiens, et seulement de 0.237 pour 100 juifs. Dans l'épidémie de 1866, on trouve, à l'hôpital général, 51.76 décès sur 100 malades, et à l'hôpital juif 34 seulement.

Dans une brochure publiée en 1868 par le docteur Scalzi, professeur de médecine à l'Université de Rome, on lit que, sur 100 attaques, les catholiques ont eu 69.13 décès, les israélites 22 seulement, et les habitants appartenant à d'autres cultes 42.85. La mortalité cholérique rapportée aux populations respectives, aurait été de 0.45 pour 100 juifs et de 1 pour 100 catholiques.

Cette immunité ne paraît pas démontrée au docteur Lombroso, auteur de l'étude sur la mortalité juive et chrétienne à Vérone, que nous avons analysée plus haut. « Le nombre des décès cholériques, dit-il, ne paraît pas s'accorder avec la prétendue immunité spéciale que certains observateurs ont accordée aux juifs. Mais, si, par hasard, elle existait, elle s'expliquerait, non par un privilège de race, mais simplement par un régime diététique meilleur, l'individu bien nourri étant moins accessible aux influences épidémiques, que celui qui l'est insuffisamment. »

Le docteur Boudin conteste également cette immunité, mais sans citer de faits à l'appui de son opinion et en s'autorisant seulement de quelques documents recueillis, dans des conditions d'exactitude inconnues, par Häzer, auteur d'une *Histoire de la médecine* (l'én., 1845, p. 880 et 881).

« En ce qui regarde le choléra, dit Boudin, tantôt les juifs en font seuls les frais, tantôt ils sont pour ainsi dire seuls épargnés, et c'est en admettant la constance de ces deux éventualités, que plusieurs auteurs se sont trompés. L'épidémie de 1831 et 1832 s'est appesantie d'une manière particulière sur la race juive, tant en Europe qu'en Afrique (Häzer). »

Cette assertion du médecin allemand n'a qu'une très-faible valeur à nos yeux, aucun renseignement digne de foi n'ayant pu être recueilli à une époque où on manquait de documents officiels sur le nombre des juifs dans ces deux parties du monde.

Rappelons enfin les observations de Van Swinden sur l'immunité des juifs en ce qui concerne les maladies dites putrides et les recherches de M. Lombroso sur les différences caractéristiques des causes de la mortalité juive et chrétienne à Vérone.

IV. De l'aliénation mentale et du suicide chez les juifs.

Nous avons vu que les documents officiels sur le mouvement de l'état civil dans la population juive sont très-rares. Ils le sont bien plus encore pour les phénomènes purement physiologiques. Aussi le champ des études dont ces phénomènes peuvent être l'objet, est-il nécessairement très-limité.

a) Aliénation mentale.

A l'occasion de recherches relatives à l'état de l'aliénation mentale dans les deux mondes (voir le *Journal de la Société de statistique de Paris* de l'année 1863), nous avons été amené à interroger les documents officiels sur la question de savoir si la différence des cultes (qui, pour les juifs, se complique d'une question de race) exerce une influence quelconque sur la fréquence de cette maladie. Or, ils ont été unanimes à proclamer la remarquable tendance des juifs aux affections de l'intelligence.

En Bavière, en Hanovre, dans la Silésie prussienne et dans le Wurtemberg, des

recensements spéciaux ont été opérés à diverses époques, qui ont mis en lumière, avec une remarquable constance, le fait de cette tendance.

En voici le résumé pour l'année la plus récente (1858) :

	Nombre pour 1 aliéné de		
	catholiques.	protestants.	juifs.
Bavière	908	967	514
Hanovre	527	641	337
Silésie	1,355	1,264	634
Wurtemberg	2,006	2,022	1,544

Ainsi, dans ces quatre pays¹, les juifs comptent un nombre de malades sensiblement plus élevé que les chrétiens. Faut-il expliquer cette plus grande fréquence de l'aliénation par une influence de race, ou tout simplement par ce fait qu'ils habitent presque tous les villes et exercent les professions dans lesquelles l'intelligence joue le principal rôle et qui sont le plus exposées aux crises économiques? Faut-il y voir, avec le docteur Martini, directeur du grand asile de Leubus (Silésie prussienne), l'influence des mariages entre proches parents, très-nombreux, dit-il, parmi les israélites établis en Europe? Peut-être doit-on admettre la concurrence de ces trois causes.

b) Suicides.

Des aliénistes d'une grande autorité ont émis l'opinion que le suicide est, dans la plupart des cas, l'œuvre de l'aliénation mentale, soit que la maladie se soit déclarée subitement sous le coup d'une forte crise, d'un profond ébranlement moral, soit que, remontant à une date plus ou moins éloignée, elle ait atteint son apogée au moment de la perpétration de l'acte de destruction. Si cette opinion était fondée, nous devrions trouver un plus grand nombre de suicides parmi les juifs que parmi les chrétiens. Or, c'est précisément le contraire que constate la statistique officielle. Nous lui empruntons les documents ci-après (nombre de suicides pour 1 million d'habitants) :

Périodes d'observation.	Protestants.	Catholiques.	Autres chrétiens.	Juifs.
Prusse	1849-1855	159.9	49.6	130.8
Bavière	1844-1856	135.4	49.1	105.9
Wurtemberg	1846-1860	113.5	77.9	65.6
Autriche	1852-1854-1858-1859	79.5	51.3	54.0
Hongrie	1851-1854-1858-1859	54.4	32.8	12.3
Transylvanie	1852-1854-1858-1859	73.6	113.2	20.5
				35.5

On voit que les juifs ont généralement moins de suicides, à population égale, que les protestants et les catholiques. C'est en Bavière que se rencontre la seule exception à cette observation, mais seulement en ce qui concerne les juifs et les catholiques. Ce n'est pas tout : lorsqu'on étudie, par province, la fréquence du suicide d'après les cultes, en Bavière, on trouve que, dans le palatinat du Rhin, où réside le plus grand nombre des israélites bavarois, le suicide est plus rare chez eux que parmi les catholiques. Il importe de remarquer, en outre, que les chiffres afférents à la Bavière se rapportant à de petits nombres, n'ont pas la même valeur que les documents recueillis en Prusse, en Autriche et dans les provinces slaves de ce dernier État.

1. Le docteur Hubertz, dans une statistique de l'aliénation en Danemark, qui serait fort remarquable si elle reposait sur des données en nombre suffisant, attribue 5.85 aliénés et idiots pour 1,000 habitants aux juifs et 3.34 seulement au reste de la population.

Nous avons emprunté ces documents à un travail publié sur le suicide par un savant allemand, qui déclare avoir puisé aux sources officielles. (A. Wagner, *Statistik der willkürlichen Handlungen*, Hambourg, 1864.)

Les observations ci-après sont empruntées aux publications de la commission centrale de statistique. (*Tafeln zur Statistik der österreichischen Monarchie, 1868.*)

	Population en 1857 (moins la Vénétie et le Banat).	Moyenne des suicides annuels (1864-1865).	Habitants pour 1 suicide.
Catholiques	20,821,524	1,536	13,555
Grecs (unis et non unis).	5,727,177	262	21,859
Protestants	3,096,328	311	9,956
Israélites	1,049,540	35	29,987

On voit que ce sont les protestants qui comptent le plus, et les israélites le moins de suicides.

La moindre fréquence du suicide parmi les derniers a également été observée en Italie. « Notons, en passant, dit le docteur Lombroso (mémoire déjà cité), le petit nombre de suicides parmi les juifs (2 seulement). Ce fait s'explique peut être par un instinct développé de la conservation personnelle, attestée, dans une certaine mesure, par le petit nombre de décès israélites ayant des blessures pour causes. »

« Pendant la période décennale 1836-1845, dit M. Boudin (*Traité de géographie et de statistique médicales*), on a compté dans le grand-duché de Bade 132 suicides parmi les chrétiens et 23 d'habitants dont le culte n'a pu être constaté. Les juif n'en ont commis aucun. »

Quelle peut être la cause de ce nouveau privilége, et cette fois dans l'ordre des faits moraux, de la race juive ? un plus grand développement des sentiments religieux ? une plus grande force morale, une plus grande aptitude à lutter contre les fortes épreuves de cette vie ? un plus vif attachement pour la famille et le foyer domestique ? un plus grand instinct de conservation, comme le veut le docteur Lombroso ? Toutes les hypothèses sont permises.

V. Résumé.

Pour nous résumer, les renseignements, presque tous officiels, que nous avons recueillis, sont à peu près unanimes à constater que la race juive se distingue des diverses races européennes, au point de vue biostatique, par les phénomènes ci-après :

1° Sa fécondité générale est moindre. 2° Il en est de même, au moins généralement, de sa fécondité légitime. 3° Il en est surtout ainsi de sa fécondité naturelle ou illégitime. 4° A nombre égal de naissances, elle compte moins de morts-nés, ce qui indique que la femme juive arrive plus heureusement que la femme chrétienne au terme de la gestation. 5° Mais le privilége le plus remarquable des juifs est, sans contredit, leur faible mortalité relative, et alors même qu'ils appartiennent aux classes les moins élevées de la société. Cette moindre mortalité n'est pas, nous ne saurions trop insister sur ce point, la conséquence naturelle d'une moindre fécondité, puisque, à naissances égales, ils comptent moins de décès, et que, en calculant d'après la méthode Halley, c'est-à-dire en supposant les naissances égales aux décès (se produisant aux mêmes âges), on trouve qu'ils ont une vie moyenne et probable plus longue que les races autochtones. Il ne serait pas plus exact de dire que cette différence de mortalité est due à une forte prédominance relative

des adultes, puisque, dans le seul pays où nous avons pu établir la répartition de cette population par âge (Prusse), nous avons constaté qu'il s'y trouve un plus grand nombre d'enfants que parmi les évangélistes ou les catholiques. 6^e Nous avons vu, d'ailleurs, que, comme conséquence de cette aptitude physique si caractéristique, la race juive s'acclimate partout et se multiplie sous toutes les latitudes. (Voir plus haut le résultat du recensement de la ville de Calcutta.) 7^e Enfin, nous avons constaté chez les juifs une aptitude particulière à lutter contre les milieux infectés, à se défendre contre les maladies contagieuses.

Quelles peuvent être les causes de ces véritables immunités? Dieterici, après en avoir démontré l'existence en Prusse, croit devoir l'attribuer à une plus grande tempérance, à une conduite plus réglée, à des mœurs plus pures. Nous avons vu que c'est également l'opinion des docteurs Neufville, Glatter, Mayer et de Bernouilli. « Les cas d'ivresse, dit Dieterici, ancien directeur du Bureau de statistique de Prusse, fréquents parmi les chrétiens, sont fort rares chez les juifs. » Cette régularité, cette discipline de la vie juive, cette plus grande domination de soi-même, semblent trouver leur confirmation, au moins indirecte, dans les statistiques criminelles de la Prusse, qui signalent, chez les israélites, un moins grand nombre d'infractions à la loi pénale que chez les chrétiens, ainsi qu'il résulte des documents ci-après :

	1857.	1858.	1861.
Habitants pour 1 accusé.			
Juifs.	172	138	150
Chrétiens . . .	111	117	129

La moindre mortalité de la race juive, dit le docteur Glatter, ne peut s'expliquer, au moins complètement, par des circonstances spécifiques biostatiques; il faut surtout en chercher l'origine dans l'influence de race.

« Les juifs, dit Burdach (*Physiologie*, t. V, p. 399), nous fournissent la preuve que la vie humaine acquiert plus de ténacité par la peine et les labeurs, pourvu que le travail ne soit pas de nature à briser le courage et à paralyser la spontanéité. La majorité, en effet, peut être considérée comme pauvre sur presque tous les points de l'Allemagne, et cependant leur mortalité est moindre que celle des chrétiens (1 décès sur 46 juifs et 1 sur 26 chrétiens à Breslau). La principale cause de cette différence est certainement dans ce fait que les israélites pauvres *ne prennent pas souci de leur misère, qui n'engourdit jamais leurs facultés.* »

Pour nous, nous serions assez disposé à accepter l'explication tirée d'un privilége de race, bien que nous ne puissions en vérifier l'exactitude, en l'absence de tout renseignement sur la condition biostatique des juifs dans leur pays d'origine. Il est certain que, lorsqu'on voit les mêmes faits se produire dans tous les pays avec une constance et une régularité extraordinaires, sous les influences de climat, de civilisation, de bien-être les plus différentes, on est naturellement enclin à admettre, chez les juifs, une sorte d'*idiosyncrasie* nationale.

Nous croyons, toutefois, qu'il faut encore tenir compte de certains usages, de certaines prescriptions hygiéniques qui ont leur origine dans la loi religieuse et dont l'heureux effet sur la santé publique ne saurait être contesté. Nous en parlerons plus loin.

Mais d'abord, si les juifs ont une moindre fécondité générale que les races indigènes, c'est qu'ils ont beaucoup moins d'enfants naturels, et, s'ils ont moins d'enfants naturels, c'est (abstraction faite du sentiment religieux, dont nous ne voulons pas nier l'influence) qu'ils se marient plus tôt (au moins en Prusse). Mais il est

remarquable que, se mariant plus tôt, ils aient une fécondité légitime très-limitée. Autre observation : si l'on compte moins de morts-nés dans leurs naissances, c'est peut-être parce que la femme juive est, pendant la gestation, l'objet de plus de soins, de plus de ménagements que la femme chrétienne, et qu'elle n'est que très-rarement employée aux travaux pénibles de l'agriculture et de l'industrie.

Mais, d'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que la femme qui nourrit son enfant pendant deux et même trois années (ce qui n'est pas rare chez les mères juives), doit être moins féconde que celle qui le fait allaiter, la lactation étant réputée, au moins pendant un certain temps, préventive de la conception.

L'interdiction des rapports sexuels pendant près de huit jours après les menstrues, c'est-à-dire à l'époque où la femme est le plus apte à concevoir (et à concevoir des filles selon quelques physiologistes), ne serait-elle pas encore une des causes de la moindre fécondité du mariage juif ?

Quant à la longévité supérieure de la race juive, nous croyons qu'en dehors de la question de race, elle pourrait, à la rigueur, s'expliquer par les considérations suivantes :

1^o Les juifs paraissant se marier, comme nous l'avons dit, à un âge moins avancé que les chrétiens, bénéficient plus longtemps des salutaires influences du mariage, les statistiques officielles ayant démontré que, à égalité d'âge, les mariés ont une moindre mortalité que les célibataires. D'un autre côté, on est autorisé à penser, d'après les habitudes de prudence, de réserve, de circonspection qui les caractérisent dans les actes les plus importants de la vie civile, qu'ils ne se marient guère que lorsqu'ils peuvent faire face aux exigences de leur nouvelle situation. Ils compencent donc beaucoup moins de ces unions irréfléchies, prématurées, assez fréquentes dans les populations européennes, qui sont également funestes pour le bien-être et la santé tant des parents que des enfants.

2^o La fécondité des mariages étant moindre chez eux que chez les chrétiens, ils conservent beaucoup mieux leurs enfants.

3^o Ils échappent, par le petit nombre de leurs enfants naturels, à la mortalité exceptionnelle qui frappe ces enfants.

4^o Le juif n'exerce aucune profession qui exige un travail pénible. Il n'est ni ouvrier agricole ou industriel, ni marin, ni mineur. Il est, avant tout, marchand, négociant, banquier, artiste, savant, homme de lettres, fonctionnaire public.

5^o La loi religieuse mosaïque contient des prescriptions purement hygiéniques, qui ne peuvent qu'exercer une influence favorable sur la santé !

1. Les israélites ne doivent manger que de la viande qui a été saignée vivante. Aux abattoirs de Paris, il existe des compartiments pour l'abattage du bétail destiné aux israélites ; l'animal y est égorgé à l'aide d'un instrument entièrement tranchant, qui, en deux coups, atteint jusqu'aux deux tiers de la profondeur du col. L'abatteur ou le boucher doit ensuite retirer des muscles les parties blanches dites nerveuses ou filamentcuses. La viande, à la suite de cette première préparation, n'est mise à cuire qu'après avoir été placée, pendant une heure, dans de l'eau salée, puis essuyée soigneusement.

Il leur est interdit de manger : 1^o le gibier de plume et de poil (considéré comme très-excitant, très-apphrodisiaque) ; 2^o la viande des deux quartiers de derrière du bœuf, du veau et du mouton (peut-être parce que les tendons ou parties filamentcuses ne peuvent en être extraits) ; 3^o la viande de porc, généralement très-indigeste et insalubre, surtout en été.

L'israélite doit se laver trois fois les mains et le visage avant de manger.

La circoncision est généralement prescrite à titre de mesure hygiénique.

Rappelons enfin l'interdiction absolue des rapports sexuels pendant la durée des menstrues.

6^o Le sentiment de la famille est très-profound chez le juif. Ce n'est qu'en cas d'impossibilité absolue, et sans distinction de rang, que la femme juive n'allait pas son enfant. Ce dernier est, d'ailleurs, ainsi que l'ont constaté les docteurs Glatter et Mayer, l'objet des soins les plus minutieux. Il est vrai que le respect des enfants israélites pour leurs parents, surtout pour les parents âgés et infirmes, est en rapport avec la touchante sollicitude dont ils ont été constamment l'objet dans leurs jeunes années¹.

7^o La sobriété des juifs est incontestable.

8^o La communauté juive est animée pour tous ses membres d'un grand esprit de charité. A la Pâque notamment, les riches font, encore aujourd'hui, d'abondantes distributions de pain aux indigents (pain azyme).

9^o Le juif religieux se fait remarquer par une grande sérénité d'esprit; il a une foi profonde dans la Providence et dans les hautes destinées de sa race. La fermeté, la pérennité du caractère juif se reflète assez exactement dans sa foi religieuse, restée immuable depuis tant de siècles.

10^o La moralité du juif, déduite des statistiques criminelles, paraît être réelle²; dans ce cas, elle serait l'indice de ces habitudes régulières qui ont une si grande influence sur la durée de la vie! Peu importe, d'ailleurs, que la moralité juive ait sa source dans le sentiment religieux ou philosophique, ou qu'elle résulte de la nécessité, pour les minorités religieuses et autres, de se surveiller étroitement en face de majorités hostiles.

A. LEGOYT.

1. Cette affection, cette tendresse des enfants pour leurs vieux parents est peut-être une des causes de la faible fréquence relative du suicide parmi les juifs. Il y a lieu de croire, en effet, que le plus grand nombre des suicides de vieillards (et le suicide s'accroît avec l'âge) est le triste résultat de l'abandon par les enfants des parents âgés et infirmes, surtout dans les campagnes.

2. Les statistiques criminelles (en très-petit nombre) qui distinguent les accusés d'après leur culte, n'attribuent aux juifs qu'un très-petit nombre (relatif) de crimes et délits.